

# 1 - AUTEUR DE L'ETUDE

**Référence dossier :** E01-2014

**Auteur de l'étude d'impact :**

L'HOSTIS Nicolas - Ingénieur en Agriculture LASALLE BEAUVAIS  
Groupement des Producteurs de Porcs des Monts de Flandre

Société Coopérative Agricole à capital variable

489, rue de Staple – BP 70172 – HONDEGHEM

59 523 HAZEBROUCK Cedex

RCS Hazebrouck 85 D 14 332 161 082

Agrément n° NOR 8503

Groupement de Producteurs n° 59 721 029

Tél : 03-28-41-43-83 Fax : 03-28-43-17-54

mail : [gppmf.nicolas@orange.fr](mailto:gppmf.nicolas@orange.fr)



**Et avec la réalisation d'études spécialisées :**

- **Plan de masse 1/250<sup>ème</sup> :**

Cabinet J.F. GANOOTE Expert Géomètre



Société Civile Professionnelle

Jean-François GANOOTE  
Géomètre-Expert D.P.L.G

71, rue de Lille - B.P 127  
59270 BAILLEUL

Tel : 03.28.41.23.06

Fax : 03.28.48.79.02

[jf.ganoote@geometre-expert.fr](mailto:jf.ganoote@geometre-expert.fr)

- **Permis de construire :**

Cabinet Blandine VANWAELESCAPPEL



## 2 - FICHE D'IDENTIFICATION DE L'ETABLISSEMENT

### IDENTITE DU DECLARANT :

Nom : **LIANNE** .....

Prénom : **CHRISTIAN**.....

Ou Raison Sociale ou dénomination forme juridique :

GAEC       Société civile-SCEA       EARL

Exploitation familiale    SCL       à préciser :

Identité des différents associés :

MR LIANNE CHRISTIAN.....

Nom et qualité du signataire de la demande :

LIANNE CHRISTIAN *RESPONSABLE DE L'EXPLOITATION AGRICOLE*.....

Adresse ou Adresse du siège social :

**300, CHEMIN BONAILLIE**

**62730 MARCK**.....

☎ : 03-21-82-10-77.....      @ : christian.nelly.lianne@orange.fr.....

### ETABLISSEMENT :

Adresse exacte des installations :

**300, CHEMIN BONAILLIE**

**62730 MARCK**

N° de CHEPTEL :

**62548063**.....

N° SIRET :

**42372884900013**.....



### 3 - DESCRIPTION, NATURE ET VOLUMES D'ACTIVITES DU PROJET

Le projet concerne un élevage de porcs pour un maximum 2897 animaux équivalents.

- Rubrique visée par la nomenclature : 2102-2-a)

Il n'y a pas d'autre élevage présent ou d'autre rubrique concerné sur l'exploitation.

Tableau 1 : référencement de l'exploitation par rapport à la nomenclature

Rubrique	Nom de la rubrique	Caractéristique de l'exploitation			
		Avant projet		Après projet	
		Classement	Quantité	Classement	Quantité
2102.2	Elevage de Porcs de Plus de 450 animaux équivalents	Enregistrement	1 697 AE	Enregistrement	2 897 AE
3660 b-c	Elevage Intensif de porcs avec plus de 2000 emplacements pour les porcs de production (+30kg)	Non classé	660	Non classé	1860
	Elevage Intensif de porcs avec plus de 750 emplacements pour les truies	Non classé	263	Non classé	264
1331	Engrais solides simples et composés à base d'ammonium	Non classé	10 tonnes	Non classé	10 tonnes
2175	Engrais liquide stockage	Non classé	0	Non classé	0
2160.1b	Silos et installations de stockage de céréales, grains, produits alimentaires et tout produit organique dégageant des poussières inflammables	Non classé	50 m3	Non classé	50 m3
2260	Broyage, concassage	Non classé	0 kW	Non classé	30 kW
1412	Stockage de gaz	Non classé	0 m3	Non classé	0 m3
1432.2	Stockage de liquides inflammables	Non classé	5 m3	Non classé	5 m3
1530	Stockage de lin	Non classé	1000m3	Non classé	1000 m3



## 3.1 PRESENTATION DU PROJET

### 3.1.1 Nature du projet

Avant projet, l'exploitation compte avant projet 267 reproducteurs, 20 cochettes, 1080 porcelets de -30kgs et 660 porcs de +30kgs pour une autorisation de 1697 animaux équivalents pour l'atelier porcin avec une conduite en bande de 7 groupes de 35 truies. L'exploitation produit environ 1700 porcs par an pour la boucherie et vend 4200 porcelets de-30kgs par an. Le type d'élevage avant projet est un élevage porcin naisseur engraisseur partiel.

Après projet, l'objectif est d'atteindre 267 reproducteurs, 20 cochettes, 1080 porcelets de -30kgs et 1860 porcs de +30kgs soit 2897 animaux équivalents pour l'atelier porcin avec une conduite en bande de 7 groupes de 35 truies. Après projet, l'élevage porcin évoluera vers un type d'élevage naisseur engraisseur **total** c'est-à-dire engraissement total des animaux produits sur site. L'exploitation produira environ 5400 porcs par an après projet.

Un atelier végétal de 69,5 hectares est présent sur l'exploitation, et celui ci n'évoluera pas après projet. L'atelier végétal se compose à :

- 78% de céréales d'hiver ;
- 22% de cultures industrielles (pomme de terre, lin, betteraves sucrières).

Le plan d'épandage du projet a été analysé et vérifié par la méthode DEXEL (*Diagnostic Environnement de l'Exploitation de l'Elevage*) au niveau :

- de la production d'effluents ;
- des capacités de stockages réelles, réglementaires, agronomiques ;
- des gestions d'épandages sur l'exploitation et chez les tiers ;
- des balances azote et indicateurs agronomiques.

L'exploitant ne dispose pas assez de terre en propre et devra épandre sur des terres mises à disposition par d'autres agriculteurs qui représenteront 70% des terres d'épandage. Ces surfaces mises à disposition pour une bonne gestion des épandages ont fait l'objet d'une convention signée entre le producteur d'effluent et le prêteur de terres :

- Mr LIANNE Joël à OFFEKERQUE;
- EARL LEULLEITTE à OYE PLAGE ;
- EARL LACROIX à PEUPLINGUES ;
- LAVIEVIELLE Florent à GUEMPS.

La surface totale mise à disposition est 163,15 ha SAU.

L'éleveur en qualité d'exploitant d'une installation classée pour la protection de l'environnement est responsable du devenir des effluents produits. L'épandage sur les terres exploitées par les tiers s'effectue donc sous son entière responsabilité. En zone vulnérable, chaque agriculteur est responsable de ses pratiques agronomiques sur ces terres et est impliqué dans la gestion des effluents qu'il est susceptible de recevoir d'un éleveur soumis aux installations classées. C'est pour cela que les contrats d'épandage intègrent la responsabilité tant du donneur de déjection que du receveur.

Les communes concernées par le plan d'épandage sont :

- MARCK.
- OYE-PLAGE ;
- OFFEKERQUE ;
- GUEMPS.

voir Plan d'Epandage en Annexe n°9



Tableau 2: résumé plan d'épandage

	Avant projet	Après projet
Production d'azote/an (kgN/an)	12251	23441
Surface Plan d'épandage (ha SAU)	89.01	232.69
Pression Azote (kgN/ha SAU/an)	138	101

### 3.1.2 L'intérêt du site

Ce projet répond à deux besoins identifiés dans la région Nord Pas de Calais :

- la réponse à un besoin alimentaire au niveau du département ;
- la réponse à un besoin environnemental, économique et social.

#### 3.1.2.1 Les motivations environnementales

Les motivations environnementales du choix et de s'agrandir sur ce site sont l'emplacement de ce dernier par rapport au village de MARCK et à ces habitants :

- C'est un atout puisqu'il se situe à l'extérieur du village à plus de 2 km du centre-ville et 700m des premières habitations du village. L'éloignement de l'exploitation permettra aux populations de MARCK, d'OYE PALGE (+5km), de GUEMPS (+4,5km) et d'OFFEKERQUE (+3,5km) de subir faiblement les nuisances supplémentaires que créera l'agrandissement. La première habitation se situera à 100 mètres du projet du nouveau bâtiment de l'exploitation (*maison à l'Ouest du site*).

Les motivations environnementales de s'agrandir sur le site actuel sont également d'économiser les terres arables de l'exploitation et de limiter l'artificialisation de nouvelles surfaces agricoles :

- limiter les nouvelles constructions ;
- les routes, les chemins et les zones stabilisées.

Les nouvelles artificialisations ici concerneront uniquement le nouveau bâtiment d'engraissement. Les surfaces impactées par le projet sont des terres labourables en propriété de Mr LIANNE (n° cadastre BP 70, 224, 64 et 65) ; la réalisation des nouveaux bâtiments ne nécessite pas la création de nouveau chemin d'accès à l'exploitation. Les chemins actuels d'accès à l'exploitation sont suffisants pour supporter les différents chantiers.

Les motivations environnementales de s'agrandir sur le site actuel permettent également de valoriser de manière locale les effluents organiques supplémentaires générés par l'agrandissement. Les déjections des animaux produits sur l'exploitation présentent un intérêt agronomique pour les agriculteurs qui les épandent. L'épandage agricole permet un retour au sol des matières fertilisantes (azote, phosphore, potasse,...) et amendantes (matière organique) générées par l'activité porcine. L'utilisation d'effluents organiques (engrais organiques) permet de réduire la consommation d'engrais chimiques (engrais minéraux) : on a donc une substitution d'utilisation d'azote minéral énergivore non durable par une utilisation d'azote organique durable.

Cette ressource est un véritable atout permettant ainsi à Mr LIANNE de gérer localement les effluents grâce aux terres d'épandage en propre et aussi à celles des agriculteurs préteurs voisins afin de respecter les enjeux environnementales et économiques de notre agriculture.

- En effet les terres d'épandage sont de bonne qualité avec la présence de limon dans le sol et d'argile dans le sous-sol permettant d'avoir un lessivage très limité des éléments nutritifs. La proximité d'agriculteurs qui ne possèdent pas ou peu d'élevage a permis de choisir de valoriser les effluents d'élevage par l'épandage sur les terres avec enfouissement immédiat.
- La gestion au niveau local des effluents avec la proximité de terre d'épandage proche de l'exploitation (au maximum 7 km) est un atout environnemental important sur la consommation énergétique que génère le chantier d'épandage.



Au niveau Faune/Flore, il n'y aura pas de destruction de milieux écologiques (espèces vivantes, espèces végétales) avec la réalisation du projet car les surfaces impactées par le projet sont des terres labourables.

### 3.1.2.2 Les motivations sociales et économiques

Les motivations économiques et sociales du **développement de l'activité Porc** sur l'exploitation de Mr LIANNE sont :

- Le site actuel possède un élevage porcin où les bâtiments sont **fonctionnels et en bon état générale** ;
- Le choix d'agrandir sur ce même lieu permettra d'**utiliser les infrastructures existantes** (chemins d'accès, circuit d'électricité, circuit d'eau, stockage d'aliment,...) et **permettra d'avoir une surveillance sur les animaux plus simple et plus souple** :
  - o **La conception et la réorganisation des bâtiments** permettront de respecter les **règles de biosécurité** permettant l'amélioration des conditions sanitaires de l'élevage
  - o **Disposition des bâtiments d'élevage** (différenciation des blocs truies/post sevrage/engraissement permettant le respect des vides sanitaires et conduite en bandes des animaux)
  - o **Cohérence de la chaîne bâtiments.**
- Le **développement de l'activité Porc** permettra de garantir **2 unités de travail à temps plein** (1 exploitant et 1 salarié) et ainsi assurer la **viabilité de l'exploitation** dans les années futures.

La région Nord Pas de Calais possède 4% de la production nationale de porc. Cette production présente depuis longtemps a permis de développer une filière avec des abatteurs, des découpeurs, des transformateurs, des industries pharmaceutique, des firmes d'aliment, des fabricants de matériels, des coopératives agricoles.... La filière crée de l'emploi et le développement de la production permet de maintenir cet emploi présent.

## 3.2 PRESENTATION DES ACTIVITES DU SITE

### 3.2.1 Le type d'élevage

Avant comme après projet, le type d'élevage sera un élevage porcin naisseur engraisseur.

### 3.2.2 Le mode de conduite

Avant projet, le mode de conduite est en 7 bandes.

Après projet, le mode de conduite restera en 7 bandes.

### 3.2.3 Les volumes de l'activité

Avant projet, l'effectif est de **1697 animaux équivalents** soumis au régime de l'autorisation pour les installations classées par *Arrêté Préfectoral du 10/11/1993* et *Arrêté Préfectoral Complémentaire de décembre 2012 (Annexe n°1)*.

Après projet, l'élevage atteindra un effectif maximum en présence simultanée de 267 reproducteurs, 20 cochettes, 1080 porcelets, 1860 charcutiers soit un effectif maximum de **2897 animaux équivalents**.

La capacité maximale de production annuelle en année de croisière atteindra 5400 porcs sortis par an, ce qui représente une production de 520 tonnes de viande de porcs à destination des boucheries, des transformateurs régionaux et européens.

Sur l'exploitation, il y a aussi un **atelier végétale** de 70 ha environ. Cet atelier ne sera pas modifié après projet.



### 3.2.4 Le mode et la conduite d'élevage

Les bâtiments seront exploités sur sol ajouré avec production de lisier. Les truies sont conduites en lots, appelées bandes, qui correspondent à un stade physiologique de la reproduction.

#### 3.2.4.1 La quarantaine

Cette salle accueillera les cochettes et les animaux venant de l'extérieur de l'élevage. Ces animaux restent pendant une période, où ils s'adaptent au microbisme de l'élevage.

#### 3.2.4.2 La verraterie- Bloc Saillie

Les truies qui viennent d'être sevrées, plus les jeunes femelles (cochettes), sont regroupées dans des cases. Le contact qu'elles ont entre elles, l'odeur des verrats (mâles) déclenchent les chaleurs. Elles sont alors inséminées. Elles quitteront ces salles, dites "verraterie", pour des salles, dites "gestantes", lorsque, après échographie, la gestation aura été confirmée.

#### 3.2.4.3 La gestation

Après confirmation de la gestation par le technicien, les truies passent en bloc gestante. Dans le cadre des normes bien être, les truies sont logées en groupe et elles ont un parcours libre avec alimentation automatique sur une surface de 2,025 m<sup>2</sup> par truie (+40truies /groupe)

La durée de la gestation d'une truie dure en moyenne de 114 jours. Un moyen de s'en rappeler: 3 mois, 3 semaines, 3 jours. La gestation se passe dans un bâtiment spécial pour les gestantes. Les animaux sont alors en liberté par lots plus ou moins importants selon les choix techniques de l'éleveur. Les truies reçoivent environ 3 kg d'aliment par jour et de l'eau à volonté.

Les truies quitteront ce bâtiment pour aller mettre bas en salle de maternité.

#### 3.2.4.4 La maternité

Une semaine avant la mise bas les truies sont amenées en salle de maternité. Les animaux sont alors en cases individuelles. Le confort est maximum: auges individuelles, eau à volonté, température élevée, ventilation adaptée, sol souple, lampes chauffantes pour les porcelets... La truie mettra bas de 12 à 15 porcelets d'un poids d'environ 1kg chacun. L'allaitement durera environ 28 jours selon la date de mise bas. Dans une bande les truies sont sevrées le même jour. Au bout de 28 jours les truies s'en vont en verraterie (voir plus haut) et les porcelets vont dans des salles adaptées pour poursuivre leur croissance.

#### 3.2.4.5 Le Post Sevrage

Les porcelets arrivent à l'âge de 28 jours et ressortent 7 semaines plus tard. Les porcelets qui viennent d'être sevrés sont regroupés par lots, homogènes en termes de poids, dans une salle appelée post-sevrage. Ce bâtiment vise à apporter un confort maximum pour ces porcelets :

- Température élevée avec un système de chauffage et de ventilation ;
- Surface calculée pour le bien être des animaux ;
- Sol confortable avec des matériaux choisis pour leur confort et leur résistance.

Au niveau de l'alimentation les porcelets reçoivent un aliment dit 1<sup>er</sup> âge suivi d'un second 2<sup>ème</sup> âge. L'éleveur change d'aliment pour pouvoir adapter l'aliment à la croissance du porcelet. Les porcelets sortiront de post sevrage au poids de 25-30kgs.

#### 3.2.4.6 L'engraissement

A l'âge d'environ 80 jours, les porcelets changent à nouveau de salle pour poursuivre leur croissance dans une salle plus grande adaptée à leur poids. Ils y resteront jusqu'à atteindre environ 115kg. Ils seront alors âgés d'environ 6 mois. C'est le moment venu pour l'éleveur de les vendre pour la boucherie.

L'alimentation se fait à partir des produits de la ferme et d'aliments complets achetés. Dans tous les cas la ration se compose de céréales, de protéines 100% végétales et de minéraux. Pour répondre aux besoins des animaux et pour respecter l'environnement la ration évolue en fonction de l'âge: beaucoup de protéines pour les jeunes et moins de protéines et plus d'énergie pour les plus gros cochons.

#### 3.2.4.7 Le plan d'alimentation des animaux et abreuvement

Dans chaque catégorie d'animaux, un plan d'alimentation biphasé sera appliqué ce qui permettra de diminuer la consommation d'eau des animaux, de réduire l'excrétion d'azote et de phosphate en



adaptant l'aliment en fonction des besoins du stade physiologique de l'animal. Ceci permet de diminuer l'impact du projet sur l'environnement et ainsi d'être en référence par rapport aux meilleures techniques disponibles.

Une alimentation biphasé permet de réduire les rejets d'azote de :

- 17% pour les reproducteurs et porcs d'engraissement
- 9% pour les porcelets.

Et pour les rejets de phosphore la réduction atteint :

- 21% pour les truies,
- 19% pour les porcelets
- 31 % pour les porcs d'engraissement.

Mr LIANNE adapte et adaptera un plan d'alimentation biphasé, en fonction du stade physiologique des animaux. Ce plan d'alimentation permet d'optimiser au maximum l'alimentation en diminuant les rejets azotés et phosphorés dans les effluents : c'est une technique dite des meilleures techniques disponibles.

Tableau 3: consommation d'aliment et d'eau d'abreuvement pour l'atelier porc

	Aliment en tonnes		Eau en m3	
	avant projet	après projet	avant projet	après projet
Reproducteurs	267	267	1363	1363
Porcelets	77	77	756	756
Porcs Charcutiers	467	1273	1571	3354
<b>TOTAL</b>	<b>811</b>	<b>1617</b>	<b>3690</b>	<b>5473</b>

### 3.2.5 Description des bâtiments

Tableau 4 : descriptif bâtiments porcins avant projet/après projet

Bâtiment	Catégories d'animaux	Places présentes avant projet	Bâtiment	Catégories d'animaux	Places présentes après projet
Quarantaine (E)	Cochettes (LA)	20	Désaffecté		
P1 (E)	Maternité (CI)	24	P1 (E)	Maternité (CI)	24
P2 (E)	Maternité (CI)	12	P2 (E)	Maternité (CI)	12
P3 (E)	Gestantes (CI) Verrats (CI)	175 4	P3(E)	Gestantes (CI) Verrats (CI)	175 3
P4 (E)	Bloc Saillie (CI)	52	P4 (E)	Bloc Saillie (CI) Quarantaine truies (CI) Quarantaine cochettes (CI)	45 8 20
P5(E)	Engraissement (CI)	264	P5(E)	Engraissement (CI)	264
P6(E)	Post sevrage (CI)	1080	P6(E)	Post sevrage (CI)	1080
P7 (E)	Engraissement (CI)	396	P7 (E)	Engraissement (CI)	396
-	-	-	P8 (AC)	Engraissement (CI)	1200

